Paris, mardi 1 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02848
Modifiant l'avis n° FR/2021/02745

Pris en application :
art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°2021-RG-08

Manifestation nautique et activités nautiques (Pratique ski nautique)

SEINE - BIEF DU COUDRAY
BASSIN DE VITESSE DE NANDY

Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 05/06/2021 à 15:00 au 30/10/2021 à 18:30 - avec pour périodicité : Samedi**
  - **Seine à l'amont de Paris**
    entre les pk 124.488 (Bassin de vitesse de Nandy) et pk 126.073 (Bassin de vitesse de Nandy)

Commentaire :
Par arrêté préfectoral n° 2021-RG-06, Monsieur le sous préfet de Torcy a autorisé l'Assocition Thales Avionics IDF à pratiquer ses activités nautiques prescrit tous les samedis du 5/06/21 au 30/10/2021 de 15h à 18h30. La dérogation est étendue les samedis 26 juin, 24 juillet et 4 septembre de 10 h à 12 h.
Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à naviger avec prudence à l'approche du bassin de vitesse de Nandy.
Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :
UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :
31/10/2021

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT

UTI Seine-Amont
2, quai de la Tournelle
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32